

LA NOUVELLE CALÉDONIE SUR LE WEB

Vous trouverez sur le web un nombre important de renseignements. Voici quelques adresses de sites pour vous guider.

⊗ INSTITUTIONS

MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

27, rue Oudinot
75007 Paris
Tél. : 01 53 69 20 00
www.outre-mer.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1, avenue du maréchal Foch
BP C5 98844 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 26 63 00
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

8, route des artifices
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 65 65
www.gouv.nc

CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1, boulevard Vauban
BP P3 – 98851 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 31 29
www.congres.nc

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

BP 50
98820 Wé - Lifou
Tél. : (687) 45 51 00
www.province-iles.nc

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 Koné
Tél. : (687) 47 71 40
www.province-nord.nc

PROVINCE SUD

9, route des Artifices
BP L1 – 98849 Nouméa
Tél. : (687) 25 81 00
www.province-sud.nc

SÉNAT COUTUMIER

68, avenue James-Cook
BP 1059 – 98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 20 00
www.gouv.nc

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

30, route de la Baie des Dames
BP 4766 – 98846 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 85 17
www.ces.nc

MAIRIE DE NOUMÉA

16, rue du général Mangin
BP K1 – 98843 Nouméa
Tél. : (687) 27 31 15
www.ville-noumea.nc





EMPLOI

SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Ducos Le Centre
30, route de la Baie des Dames
BP 7955 – 98801 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 28 01 72
www.province-sud.nc

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

12, rue de Verdun
BP 141 – 98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 55 72
www.dtenc.gouv.nc
www.emploi.gouv.nc

CHAMBRES CONSULAIRES

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

10, avenue James-Cook, Nouville
98800 Nouméa
Tél. : (687) 28 23 37
www.cma.nc

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rue Alcide-Desmazures, La Flotille
98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 31 60
www.canc.nc

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

15, rue de Verdun
BP M3 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 31 00
www.cci.nc

SANTÉ

DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

5, rue du général Gallieni
BP N4 – 98851 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 37 00
www.dass.gouv.nc

CAFAT - CAISSE DE PROTECTION SOCIALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

4, rue du général Mangin
BP L5 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 25 58 00
www.cafat.nc



ENSEIGNEMENT

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

19, avenue du maréchal Foch
Immeuble Foch
BP 8244 – 98807 Nouméa Cedex
Tél. : 23 96 00
www.denc.gouv.nc

DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

BP 50 – 98820 Wé – Lifou
Tél. : (687) 42 52 20
www.province-iles.nc

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 Koné
Tél. : (687) 47 71 31
www.province-nord.nc

DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA PROVINCE SUD

Direction de l'Éducation de la Province Sud
55, rue Georges-Clemenceau
BP L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 20 49 00
www.province-sud.nc/content/les-directions

VICE-RECTORAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

22, rue J.-B. Dézarnaulds
BP G4 – 98848 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 26 61 00
www.ac-noumea.nc

UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

BP R4 – 98851 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 26 58 00
www.univ-nc.nc

Enseignement privé sous contrat :

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
www.ddec.nc

ENSEIGNEMENT PROTESTANT
www.alliance-scolaire.org



TOURISME

NOUVELLE-CALÉDONIE TOURISME

4, bis rue de Ventadour
75001 Paris
Tél. : 01 47 03 14 74
info-par@nctps.com
www.nouvellecaledonie.travel/fr/

AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL à Paris :

4, bis rue de Ventadour
75001 Paris
Tél. : 01 78 09 08 09
www.aircalin.com

à Nouméa : 47, rue de Sébastopol
98846 Nouméa Cedex
Tél. : 26 55 00
www.aircalin.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES NOUVELLES CALÉDONIENNES (QUOTIDIEN)

Tél. : (687) 27 25 84
www.lnc.nc

LE GRATUIT (EMPLOIS, LOGEMENTS)

Tél. : (687) 41 38 00
www.legratuit.nc

JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : (687) 25 60 00
www.juridoc.gouv.nc

PETITES ANNONCES

www.annonces.nc

ANNUAIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

www.1012.nc

DIRECTION DES DOUANES

1, rue de la République
BP 13 – 98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 26 53 00
www.douane.gouv.nc



IMPORTATION D'ANIMAUX

SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE (SIVAP)

2, rue Russeil – Port autonome
BP 256 – 98845 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 24 37 45
www.davar.gouv.nc

FISCALITÉ

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

13, rue de la Somme
BP D2 – 98848 Nouméa
Tél. : (687) 25 75 00
www.dsf.gouv.nc

CENTRE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Maison de la Nouvelle-Calédonie dispose d'un centre de ressources ouvert au public le lundi de 14h à 17h30 du mardi au jeudi de 9h30 à 12h puis de 14h à 17h30, et le vendredi de 9h30 à 12h. Vous y trouverez un large choix d'ouvrages sur la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie, les principaux titres de la presse calédonienne et un accès gratuit à internet.

Le Point librairie propose à la vente des ouvrages d'auteurs calédoniens et plus largement océaniens.

www.mncparis.fr

⊗ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le gouvernement et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont mis en place des lois et des réglementations propres afin de protéger l'emploi des Calédoniens et les productions locales. Pour les investisseurs, le respect de ces spécificités est un gage de réussite ; pour les habitants, il symbolise le destin commun en construction.

PROTECTION DU MARCHÉ

Compétente en matière de commerce extérieur, la Nouvelle-Calédonie a choisi de protéger de la concurrence ses entreprises industrielles et ses activités agricoles afin de compenser le handicap dû à l'étroitesse de son marché intérieur de seulement 268 767 habitants.

Cette politique prend deux formes principales :

- **Une protection tarifaire** avec des taxes spécifiques sur les produits importés concurrents des produits fabriqués ou pouvant être obtenus localement et des exonérations sur les matières premières importées.
- **Des restrictions quantitatives** (contingents) afin de limiter et de contrôler les importations pour un produit donné.

En savoir plus :
www.douane.gouv.nc

EMPLOI LOCAL

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, l'accord de Nouméa a prévu que « des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local pour des personnes durablement établies ».

Une loi du pays stipule que seuls les citoyens calédoniens*, ou les personnes y résidant depuis dix ans, ont un accès totalement libre aux emplois privés. Les personnes ne remplissant pas ces conditions y ont un accès différencié.

Il faut justifier d'une durée de résidence d'au moins trois ans pour accéder aux métiers connaissant d'importantes difficultés de recrutement, d'au moins cinq ans pour les métiers connaissant des difficultés de recrutement moyenne. Par contre, aucune durée minimum de résidence n'est exigée pour les métiers connaissant une « extrême » difficulté de recrutement local.

Pour recruter à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, un employeur doit obtenir un certificat de carence auprès de la commission paritaire de l'emploi local.

www.dtenc.gouv.nc

CITOYENS CALÉDONIENS

Sont considérées comme « citoyens calédoniens » les personnes inscrites sur la liste électorale spéciale, ou qui remplissent les conditions pour y être inscrites.

D'AUTRES INFORMATIONS SUR

www.mncparis.fr



Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75 001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr